

**DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES ET DU  
PATRIMOINE**

Affaire suivie par  
M. OUDJANI Zahir  
Directeur du Théâtre Municipal  
LE COLISÉE  
ZO/ML

☎ : 03.21.69.08.18

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250114-2025-12-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2025

**NOMENCLATURE : 08-09**

**DÉCISION RELATIVE À L'AVENANT AU CONTRAT DE  
CESSION DU SPECTACLE « LE CAKE AUX OLIVES »  
INITIALEMENT PROGRAMMÉ LE SAMEDI 12 OCTOBRE  
2024 REPORTÉ AU MARDI 14 JANVIER 2025 À 20H00  
AU THÉÂTRE MUNICIPAL LE COLISÉE**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020  
portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant  
délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté  
n°2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux  
délégations de Monsieur Thibault GHEYSSENS,

Vu le code de la commande publique et notamment son  
article R.2122-3,

Vu la décision n°2024-127 du 07 mai 2024 portant sur la  
signature d'un contrat de cession pour la programmation du  
spectacle « LE CAKE AUX OLIVES » le 12 octobre 2024,

Considérant le souhait de la SARL « LES GRANDS  
THÉÂTRES » d'avancer le spectacle au mardi 14 janvier  
2025 suite à la maladie d'un artiste-interprète principal,

Considérant que la mise en œuvre de la saison culturelle  
2024/2025 de la Ville de Lens nécessite la signature d'un  
contrat avec les artistes et/ou leurs représentants (Boîtes de  
production, agences artistiques, associations, etc.),

**Décision N°2025- 12**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Il sera conclu et signé un avenant au contrat de cession avec l'association « LES GRANDS THÉÂTRES » sise, 1 La Sentinelle Sud « La Roussière » 27270 MESNIL EN OUCHE (France), représentée par Monsieur Jérôme FOUCHER en sa qualité de Gérant pour la représentation du spectacle intitulé « LE CAKE AUX OLIVES », avenant portant sur le changement de date soit le mardi 14 janvier 2025 à 20h00.

**ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions du contrat de cession signé par les parties en date du 09 avril 2024 demeurent inchangées.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale - Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **14 JAN. 2025**

Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée à la Culture.

Hélène CORRE.

